



« Tandis qu'ils parlaient et discutaient ensemble, Jésus lui-même s'approcha, et il marchait avec eux. »
Évangile selon saint Luc, 24, 15



Sur ma route de foi, telle qu'elle est, à tout moment,
il m'est possible de demander à être accompagné(e) spirituellement :

- soit **dans la durée**, pour avancer pas à pas dans ma relation à Dieu,
- soit **ponctuellement**, à l'occasion d'un événement ou d'une étape de vie particulière.

De quoi s'agit-il ?

L'accompagnement spirituel est un service que l'Église propose à toute personne qui, librement, souhaite être aidée dans sa recherche de Dieu, dans sa vie et dans ses choix, à l'écoute de l'Esprit Saint, pour suivre le Christ.

- Le Christ est en relation unique avec chacun, tout au long de sa vie.
- L'accompagnateur/trice spirituel/le est une personne **formée et reconnue** par l'Église.
- Sa mission : aider à découvrir et approfondir cette relation à Dieu, à discerner ses appels, à unifier sa vie quotidienne avec le Seigneur.
- Tout ce qui est partagé reste dans une **confidentialité absolue**.

Concrètement, l'accompagnateur aide à :

- relire sa vie et sa prière à la lumière de Dieu,
- reconnaître l'action de l'Esprit Saint,
- discerner ce qui est chemin de Vie,
- prendre ses propres décisions en lien avec l'Évangile,
- recevoir des repères et des moyens pour avancer dans la foi.

De quoi ne s'agit-il pas ?

L'accompagnateur/trice spirituel/le :

- n'est pas un gourou,
- ne juge pas,
- ne se comporte pas en ami ou en proche (la relation reste asymétrique),
- ne prend pas la place d'un psy ou d'un conseiller conjugal,
- ne décide jamais à ma place,
- n'accompagne pas des personnes avec qui il/elle a des liens hiérarchiques ou particuliers.

Qu'est-ce que ça change pour ma vie ?

Vivre un accompagnement spirituel permet :

- de marcher en confiance avec l'aide d'un frère ou d'une sœur dans la foi,
- d'apprendre à écouter davantage sa vie intérieure, et pas seulement à agir,
- de croiser ma vie humaine (famille, travail, engagements, épreuves) avec ma relation à Dieu,
- de grandir dans l'intimité avec le Seigneur et de laisser l'Esprit irriguer peu à peu toute ma vie.

Comment cela se passe-t-il ?

Une première rencontre permet de faire connaissance et de clarifier les attentes.

- Ensuite, les rencontres ont lieu régulièrement (souvent chaque mois, pendant 45 min à 1h).
- À chaque rendez-vous, c'est la personne accompagnée qui choisit ce qu'elle souhaite partager et relire à la lumière de Dieu.
- Entre deux rencontres, il est bon de prendre du temps pour prier et noter ce qui pourra être repris lors du prochain échange.
- L'accompagnateur/trice écoute, aide à relire, éclaire, encourage.
- L'entretien est gratuit. Chacun reste libre de soutenir la mission de l'Église par le « Denier de l'Église ».
- L'un comme l'autre peut mettre fin au parcours, librement et sans justification.

Comment trouver un accompagnateur spirituel ?

- **Contactez le Service diocésain de l'Accompagnement spirituel** : ? accompagnementspi@dio16.fr ? Le service proposera 2 ou 3 accompagnateurs. À vous de choisir et de prendre rendez-vous.
- **S'adresser à une personne susceptible de vous orienter** : prêtre, religieuse, laïc, diacre ou tel Service Diocésain.

Et si je désire seulement quelques entretiens ponctuels ?

Vous pouvez :

Contactez le Service diocésain de l'Accompagnement spirituel : ? accompagnementspi@dio16.fr

Ou contactez le Service diocésain spécifique en fonction de votre désir actuel :

Dimension familiale ? pastofamiliale@dio.16
Séparation ou divorce ? chemindesperance@gmail.com
Handicap ? Pastorale des personnes handicapées : bruno84.95@ccfd16
Expérience d'abus ? Cellule d'écoute diocésaine : cellule.ecoute@dio16.fr

? Un accompagnateur spirituel respecte votre avancée, à votre rythme, dans la confiance et la foi.

Pour aller plus loin : Documents de référence

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 02/05/2026 - <https://charente.catholique.fr/services/accompagnement-spirituel-2/>